MAIRIE DE St-GALMIER
LA VILLE QUI PÉTILLE !
LOIRE EN RHÔNE-ALPES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Compte-rendu affiché le : 16 septembre 2019

Date de transmission en Sous-Préfecture : 23 septembre 2019

N° 19-08-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2019

OBJET :
SIEL – Dissimulation réseaux secs – La Conchonnière – Tranche 1

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :
Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT – Svitlana PRESSENSE –Mireille PAULET – Daniel DUCROS –.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Catherine COMBE à Joëlle VILLEMAGNE – Olivier PERRET à Julien GOUTAGNY – Corinne BOICHON à Dominique PAULMIER - Pierre RODAMEL à Sylvie ROBERT – Jean-Marc ALVES à Patrice THOLLOT – René THELISSON à Jean-Yves CHARBONNIER – Catherine MAREY à Odile CLAVIERES – Valérie BLANCHARD à Alain BLANCHARD – Lionel CANNOO à Guillaume RONDOT - Fabienne MULARD à Gérard RIBOT - Geneviève NIGAY à Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – DISSIMULATION RESEAUX SECS – LA CONCHONNIERE – TRANCHE 1

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation réseaux secs – La Conchonnière – Tranche 1

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Cablage fibre optique La Conchonnière Tr1	6299 €	100.0%	0 €	6 299 €
Eclairage publique La Conchonnière Tr1	19 054 €	98.0 %	18 673 €	0 €
Dissimulation des réseaux BT La Conchonnière Tr1	59 030 €	94.0 %	0 €	55 488 €
GC Télécom La Conchonnière Tr1	20 130 €	100.0 %	0 €	20 130 €
TOTAL	**104 513 €**		**18 673 €**	**81 917 €**

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs – La Conchonnière – Tranche 1", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne métropole seront assurés en coordination avec la communauté urbaine, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 15 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 23 septembre 2019.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.